

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_022A

OBJET : Motion - Projet de réforme de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Exposé

Le gouvernement a annoncé le 8 février dernier vouloir réformer le mode de gouvernance de la sûreté nucléaire en France. Le projet de réforme prévoit le démantèlement de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en transférant ses activités d'expertises et de recherches à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). L'IRSN a été créé en 2002 par la fusion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), faisant partie du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), et de l'Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants (OPRI), alors en charge de la surveillance de la radioactivité. L'objectif était de créer un organisme indépendant pour fournir une expertise et mener des recherches dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de la surveillance de la radioactivité sur le territoire.

Le dispositif de gouvernance actuel de la sûreté nucléaire est dit "DUAL", avec d'un côté l'IRSN chargé de l'expertise et de la recherche et de l'autre de l'ASN, organe de décision. Cette structure est le fruit d'une longue évolution, influencée notamment par des crises sanitaires (crise de la " vache folle", crise du sang contaminé), qui a abouti à l'inscription du principe de séparation de l'expertise et de la décision dans le code de l'environnement.

L'adoption des 2 amendements au projet de loi « d'accélération du nucléaire » que le gouvernement prévoit de soumettre au vote de l'Assemblée nationale la semaine prochaine constituerait un retour en arrière par l'abandon de ce principe de séparation de l'expertise et de la décision. Acter une telle réforme par voie d'amendement, en quelques semaines seulement, témoigne d'une méconnaissance et d'un désintérêt préoccupant vis-à-vis des enjeux liés à l'indépendance de l'expertise et de la recherche scientifique. Il nous paraît impensable de bouleverser à ce point la gouvernance de la sûreté nucléaire en France sans en avoir fait un diagnostic sérieux, établi clairement les objectifs d'une réforme et en envisager les conséquences.

Avec la disparition de l'IRSN, le gouvernement engage pourtant la désorganisation totale de la gouvernance de la sûreté nucléaire. Ce choix précipité nous paraît inutile et irresponsable, en particulier au moment même où se pose la question de l'avenir énergétique en France et de la construction de nouveaux réacteurs. Car dans le même temps, le gouvernement s'engage dans une relance à marche forcée du nucléaire et souhaite, si l'on en croit les propos de la Ministre de la transition énergétique, construire au moins 14 réacteurs de type EPR 2.

Mais quels que soient les choix qui seront faits, l'entretien et la prolongation de la durée de fonctionnement des réacteurs actuellement en service nécessitent une expertise indépendante et de qualité.

Depuis sa création l'IRSN n'a eu de cesse de cultiver son indépendance, sa transparence et son ouverture à la société civile, fidèle aux missions que son statut lui confère. Faire disparaître l'IRSN reviendrait à détruire ce travail de longue haleine pour développer une relation de confiance et de transparence avec l'ensemble du milieu associatif, des élu.e.s des territoires et des citoyen.ne.s.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin est un territoire fortement nucléarisé avec un Centre Nucléaire de Production d'Electricité à Flamanville, 2 réacteurs, auxquels s'ajoute un troisième réacteur de type EPR en cours de construction, une usine de retraitement à la Hague, le site de stockage de déchets nucléaires de l'Andra et la base navale de Cherbourg.

Que nous soyons pour ou contre la relance du nucléaire, nous pensons que nous ne pouvons transiger sur la sûreté et la protection de nos concitoyennes et concitoyens. Ce sujet est particulièrement sensible sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir l'IRSN et de faire connaître, par le vote de cette motion, votre opposition à son démantèlement, qui menace l'indépendance et la qualité de l'expertise, au détriment de la sûreté et de la confiance des citoyens et citoyennes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 65 - Contre : 8 - Abstentions : 91- Mesdames Sophie BUHOT, Christèle CASTELEIN, Nathalie DUBOST et Messieurs Jacques CAPELLE, Jacques COQUELIN, Alain CROIZER, Patrick FAUCHON, Benoît FIDELIN, Robert LEBRETON, Hubert LEFEVRE, Jean-Michel MAGHE, David MARGUERITTE et Serge MARTIN ne prennent pas part au vote) pour :

- **Voter** la présente motion relative au projet de réforme de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

16 MARS 2023

Date d'envoi de la convocation : le 03/03/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 156

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Madame Alexandrina LE GUILLOU

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 16 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, CAILLOT Annick suppléante de JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe (Jusqu'à 19h35), LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, POISSON Annie suppléante de LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc,

Délibération n° DEL2023_022A

PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, BONNEL Jean-Marie suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à SIMONIN Philippe, ANTOINE Joanna à LECHEVALIER Isabelle, BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRIENS Eric à LEROSSIGNOL Françoise, CROIZER Alain à COQUELIN Jacques, GASNIER Philippe à DUBOST Nathalie, GRUNEWALD Martine à CATHERINE Arnaud, HAMEL Estelle à LAINÉ Sylvie, HEBERT Karine à SAGET Eddy, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy, LAMORT Philippe à ASSELINE Yves (A partir de 19h35) LE POITTEVIN Lydie à FAGNEN Sébastien, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique, LEJEUNE Pierre-François à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEONARD Christine à LE GUILLOU Alexandrina, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric, MARTIN-MORVAN Véronique à MADELEINE Anne, PLAINEAU Nadège à LEJAMTEL Ralph, VARENNE Valérie à PERRIER Didier,

Absents/Excusés :

AMIOT Florence, ASSELINE Etienne, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FALAIZE Marie-Hélène, GUILLEMETTE Nathalie, HAYÉ Laurent, HUREL Karine, JEANNE Dominique, KRIMI Sonia, LANGLOIS Hubert, LEFER Denis, PIC Anna,